



PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chaumont, le 5 janvier 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CAMPAGNE D'AIDES PAC 2023 – AIDES COUPLÉES ANIMALES

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la PAC 2023-2027, la Direction Départementale de la Haute-Marne informe les éleveurs de bovins, d'ovins et de caprins de la mise en place d'aides couplées animales.

L'aide aux ovins et l'aide aux caprins sont reconduites dans des conditions similaires à celles de la programmation 2015-2022. Les aides bovines sont renouvelées en vue d'une meilleure valorisation des animaux sur le territoire via une aide unique à l'UGB bovine de plus de 16 mois.

Toutes les informations et les conditions d'accès de ces différentes aides sont consultables via les notices disponibles sur le site télépac.

Les éleveurs intéressés pourront établir leur(s) demande(s) d'aide(s) à compter du 1^{er} janvier 2023 uniquement par internet depuis leur compte Télépac à l'adresse suivante :

www.telepac.agriculture.gouv.fr

Dans le secteur ovins-caprins, la date limite de dépôt des demandes d'aides est fixée au 31 janvier 2023.

Concernant l'aide bovine, celle-ci doit être télédéclarée au plus tard le 15 mai 2023.

Pour tout renseignement complémentaire, prendre un rendez-vous ou réserver un poste informatique pour établir une demande au siège de la D.D.T à Chaumont, vous pouvez contacter Monsieur Sébastien WYCKAERT au 03.51.55.60.09 ou par mail : ddt-telepac@haute-marne.gouv.fr

Contact presse :

Lysiane Brisbare – 03 25 30 22 54 / 06 86 80 52 55